

Septembre 2006

le Conseil Pédagogique

SOYONS VIGILANTS !!!

*Il est conçu comme un relais
entre équipes pédagogiques et chefs d'établissements,
c'est un **organisme uniquement consultatif**.*

Les risques sont nombreux :

- Réunionite (instance supplémentaire, voire doublonnante)
- Court-circuit du C.A., seule instance de décision
- Mise en cause de la responsabilité statutaire du professeur quant à l'évaluation et au choix des méthodes d'enseignement
- Risque d'uniformisation des pratiques sous couvert d'harmonisation
- Conflits d'intérêts possibles pour la désignation des membres (au moins un PP par niveau, un par champ disciplinaire (?) et absence de clarté pour dire qui l'effectue (CE, CA : toutes solutions critiquables)
- Accroissement du rôle des petits chefs et pressions
- Sous représentation des disciplines "minoritaires"
- Exclusion possible des collègues moins disponibles (mères, CPA ...)
- Travail supplémentaire non rémunéré

**Pour se prémunir contre les dérives possibles,
une seule attitude possible :
participer massivement et
*rappeler avec force notre liberté pédagogique,
inscrite dans la Loi.***

Pour en savoir plus, lisez *La QUinzaine*, notre bimensuel,
niversitaire

et connectez-vous à

<http://www.snalc.fr>

site du

